



DORE ALLIER

Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

05 JUILLET 2022

Présents :

MME TARTRY-LAVEST A.

MME GRENIER M.C

M. BARGOIN J.

M. BLANCHOZ P.

M.BRIVARY J.F.

M.DERBIAS J.L.

M. DURUPT S.

M.MAURIN D.

M.MAZELIER V.

M. ROUVIDANT J.L.

Absents :

MME GONINET L. POUVOIR A MME TARTRY-LAVEST A.

M.DUROHANY D.

M.GARMIS F.

M.GIRARD J.B.

M. MECKER A.

M.ORCIERE T.

Présents : 10 Votants : 11

Début de séance à 18h30

Remerciements à la commune de Lezoux de nous avoir accueillis dans sa salle beige à la Maison du Peuple.

COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 02/06/2022. Consultable au siège

MARCHE DE TRAVAUX « CREATION DES 2 Puits A BASSINET »

*Approbation à l'unanimité des travaux « Réalisation de deux forages d'eau potable sur le site de Bassinet »
Marché entreprise-Consultable au siège.*

La commission d'appels d'offre s'est réunie le mardi 07 juillet à 17h pour choisir les entreprises qui effectueront les travaux pour la réalisation des deux puits sur le site de Bassinet.

Rappel du contexte :

Afin d'améliorer la capacité de production, aux vues des conclusions de l'étude hydrogéologique de 2017, le Syndicat Dore-Allier sécurise sa production sur le champ captant de Bassinet. 2 puits sur les 4 puits existants ont des niveaux de rabattement importants et ne sont plus à même d'avoir une production suffisante. Ainsi 2 nouveaux puits d'une capacité de production envisagée à 50 à 60 m3/h vont être réalisés et reliés à la station de pompage de Bassinet. Cet investissement doit permettre d'assurer les besoins de pointe dans des conditions optimales. Il a une résonance toute particulière dans cette période de sécheresse de ce début d'été 2022.

Les entreprises sélectionnées sont :

- **SAS SONDALP HYDROFORAGE** domiciliée à ZA de Charpenay-16 rue de l'Aqueduc 69210 LENTILLY pour un montant total de 241 180 € H.T. soit 289 416 € T.T.C. –
Lot 1 : Construction des forages, des têtes de puits et essais de pompage.
- **SAS SAEM** domiciliée à 2 boulevard Jean Lafaire 03300 CUSSET pour un montant total de 106 513.48 € H.T. soit 127 816 .18 € T.T.C.
Lot 2 : Equipements électromécaniques, électricité et télégestion.
- **SADE CGTH** domiciliée à 214 Avenue Jean Mermoz-ZI le Brezet 63100 CLERMONT FERRAND pour un montant total de 76 905 € H.T. soit 92 286 € T.T.C.
Lot 3 : Canalisations de refoulement et accessoires

DEMANDE D'EMPRUNT

Approbation à l'unanimité de la Demande d'emprunts-Caisse d'Epargne -Travaux d'investissement - Consultable au siège

Des travaux d'investissement importants sont nécessaires et prévus pour accroître et maintenir notre production et distribution d'eau potable : *Réhabilitation des puits de Charnat et Réalisation de deux puits sur le site de Bassinet*

Pour réaliser ces travaux d'investissement, le SIAEP DORE-ALLIER décide de faire un emprunt de 800 000€ pour un investissement total de 1 584 000€.

Le syndicat a consulté 3 organismes : La Banque des Territoires, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne

Vous trouverez en **annexe n°1** le tableau comparatif des propositions des 3 organismes.

Le bureau syndical a pris la décision d'établir la demande d'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne.

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes

Conditions financières :

Montant emprunté :	800 000 €
Durée totale :	25 ans
Taux livret A sur 25 ans :	1 % +0.30 % (Soit un taux actuel de 1.30%)
Amortissement :	Constant

Caractéristiques :

Mise à disposition des fonds : Déblocage possible en toute ou partie au taux du prêt jusqu'au 25/12/2022 correspondant à la mise en amortissement du prêt

Base de calcul des intérêts : Exact/360

Echéances d'amortissements et d'intérêts :

Périodicité trimestrielle

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le versement équivalente à 5% du capital restant dû

Passage à taux fixe : Possible à chaque date d'anniversaire du point de départ de l'amortissement avec demande de cotation à la CEPAL (*en cas d'accord, ce passage à taux fixe est définitif*)

Commission d'engagement : 0.10% du montant

DECISION MODIFICATIVE N°1

2022

Approbation à l'unanimité de la décision modificative N°2 2022- Consultable au siège

Vous trouverez en **annexe n°2** la note de synthèse de la décision modificative N°2 2022

AGENDA

Commission travaux : Jeudi 22 ou vendredi 23 septembre 2022 à 18h00 au siège du syndicat-Choix du programme de renouvellement 2023

Comité syndical : Jeudi 6 ou vendredi 7 octobre 2022 à 18h00

Fin de séance à 20h

Vu le Président,

MAZELIER Vincent